

## COMMUNE DE LA BUISSE

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21 Septembre 2022

Présents : Dominique DESSEZ, Serge PAPILLON, Sophie BETHOUX, Agnès DE GALBERT, Nicolas LEGUILLARME Jean-Marc ATTALI, Jean-Paul AUSSEL, Maxime CHAZARD, Baptiste GOUBAULT, Christine MAZUET, Sylvaine MONGHEAL, Fanny PASQUIER, Jean- Louis RADICE, Florent SEGARD, Séverine SEVOZ-LAVERDURE, Noémie ZAMBEAUX

Absent excusé : Sébastien BENARD

Pouvoir de Christian REY GORREZ à Jean-Louis RADICE

Pouvoir de Sylvie COLOMBIER à Noémie ZAMBEAUX

Pouvoir de Aurélie DUCROT à Sophie BETHOUX

Pouvoir de Daphné VANPRAET à Florent SEGARD

En exercice : 21      Présents : 16      Votants : 20

Secrétaire de séance : Serge PAPILLON

### **Ordre du jour**

#### **DECISIONS DU MAIRE :**

### **Ordre du jour**

#### **ADMINISTRATION GENERALE :**

- Recrutement intervenants année scolaire 2022-2023 : Vacataires - Contractuels pour accroissement temporaire – Contrats aidés PEC
- Mise à jour du tableau des effectifs
- Désignation d'un représentant à la commission solidarité de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.
- Désignation d'un membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offre

#### **FINANCES – BUDGET :**

- Seuil de poursuites
- Demande de subvention CD 38 – Construction MJC Actualisation
- Demande de subvention fonds de concours 2022-2026 CAPV sur exercice 2022
- Demande de Fonds de concours PCAET
- Demande de fonds de concours vie économique
- Demande de subvention CD 38 élaboration du PEDT
- Décision modificative

#### **PATRIMOINE :**

- Route de Monteuil : Choix des entreprises
- Vidéo-protection : Choix des entreprises
- Etude relative au risque de chute de blocs sur le secteur Fontabert et demande de subvention auprès de l'Etat.

### **AMENAGEMENT / URBANISME :**

- Projet Centre Bourg – Point d'étape

### **JEUNESSE :**

- Point d'information sur la rentrée scolaire

### **ASSOCIATIONS :**

- Demande de subvention exceptionnelle association DOP'AGES

### **INTERCOMMUNALITE :**

- Retour d'informations sur les réunions intercommunales

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Retour sur l'incendie du mois d'août

*\*Les points indiqués par ce symbole sont des délibérations considérées comme techniques*

Appel

Secrétariat de séance

Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 Juillet 2022 à l'unanimité

### **ADMINISTRATION GENERALE :**

- **D 2022-66 Recrutement intervenants année scolaire 2022-2023 : Vacataires - Contractuels pour accroissement temporaire – Contrats aidés PEC**

*Rapporteur : Dominique DESSEZ*

Un peu plus de 390 enfants ont fait leur rentrée aux écoles maternelle et élémentaire de la commune. Le service périscolaire assure les temps de garderie et d'animation du matin, du midi et du soir, ainsi que le service de restauration scolaire. 16 agents représentant 13,3 équivalents temps plein assurent le service scolaire (ATSEM) et périscolaire, complétés par des personnels temporaires mis à disposition par l'association Adéquation (5 personnes sur l'année scolaire 2021-2022 représentant 2 à 2,5 équivalents temps plein).

Pour l'année scolaire 2022-2023, tout en restant dans l'effectif actuel total, il est proposé quelques évolutions :

- Recrutement d'une agent périscolaire en contrat « Parcours Emploi Compétences (P.E.C.) ». Il s'agit d'un contrat bénéficiant d'une aide financière de l'Etat (40 % de la rémunération sur la base du smic) destiné à favoriser l'insertion professionnelle. Dans notre cas, le contrat est conclu pour un temps de travail de 20h hebdo et une durée déterminée de 9 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.
- Recrutement de deux agents périscolaires en contrat à durée déterminée à temps partiel venant en substitution des personnels temporaires mis à disposition.
- Recrutement de deux agents périscolaires en contrat à durée déterminée sur un temps partiel (1h / jour d'école) et en complément de leur contrat AVS-Education Nationale pour renforcer la prise en charge sur le temps méridien d'enfants ayant des besoins spécifiques.
- Renouvellement pour l'année scolaire 2022-2023 des contrats de vacataires pour assurer l'encadrement des études surveillées pour l'année scolaire 2022/2023.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Vu la loi n°2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu l'arrêté de la Préfecture n°18-022 du 02/02/2018 relatif au contrat Parcours emploi compétences,

Vu la circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP2018/11 du 11/01/2018 relative aux parcours emploi compétences et au fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi,

**AUTORISE** le Maire à recruter un agent dans le cadre du Parcours Emploi Compétences pour assurer les fonctions d'agent périscolaire à temps partiel à raison de 20 heures / semaine en planning annualisé pour une durée de 9 mois soit du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 30 Mai 2023.

**AUTORISE** le Maire à procéder au recrutement de deux agents en Contrat à durée déterminée à temps non-complet permettant de répondre aux obligations de continuité des services périscolaires, dans le cas d'une augmentation significative des effectifs dans les services pour l'année scolaire 2022-2023.

**AUTORISE** le Maire à procéder au recrutement d'un ou plusieurs agents en Contrat à durée déterminée permettant d'accompagner les élèves en situation de handicap ou confrontés à des troubles du comportement et accueillis en services.

**AUTORISE** le Maire à procéder au recrutement d'agents vacataires pour l'encadrement des études surveillées.

**CONFIRME** l'inscription des dépenses correspondantes au Budget Primitif 2022 chapitre 012 des dépenses de fonctionnement.

➤ **D 2022-67 Mise à jour du tableau des effectifs**

*Rapporteur Dominique DESSEZ*

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau tableau des effectifs. Il prend notamment en considération :

- Les modifications de temps de travail consécutifs à l'organisation de la semaine scolaire à 4 jours.
- Le recrutement par voie de mutation d'un agent aux services techniques au grade d'agent de maîtrise principal.
- Les recrutements en contrats de vacataires et de contractuels et Parcours Emploi Compétences nécessaires au bon fonctionnement du service périscolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

**ADOpte** le tableau des effectifs tel qu'il vient d'être présenté

➤ **D 2022-68 Désignation d'un représentant à la commission solidarité de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.**

Monsieur le Maire rappelle la démission pour motifs personnels de Monsieur Thierry Bourgeois du Conseil Municipal, également représentant de la commune à la commission solidarité de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais. Il est par conséquent nécessaire de désigner un nouveau représentant titulaire du Conseil Municipal à cette commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DESIGNE** Séverine SEVOZ LAVERDURE .membre titulaire de la commission pour représenter la commune de LA BUISSE dans cette instance.

➤ **D 2022-69 Désignation d'un membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offre**

Monsieur le Maire rappelle la démission pour motifs personnels de Monsieur Thierry BOURGEOIS du Conseil Municipal, également membre suppléant de la commission communale d'appel d'offre. Il est par conséquent nécessaire de désigner un nouveau suppléant à la commission communale d'Appel d'offres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DESIGNE** Florent SEGARD, membre suppléant de la commission communale d'appel d'offre de la commune de LA BUISSE.

**FINANCES – BUDGET :**

➤ **D 2022-70 Seuil de poursuites :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R. 1617-24 ; Vu le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux ; Considérant que le Code Général des Collectivités Territorial pose comme principe que chaque poursuite d'un débiteur d'une collectivité locale n'ayant pas acquitté sa dette envers celle-ci doit avoir l'accord préalable de l'ordonnateur de la collectivité ; Considérant que le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 étend la faculté pour l'ordonnateur de donner à son comptable une autorisation permanente ou temporaire à tous les actes de poursuites ; Considérant la nécessité pour la collectivité de délivrer une telle autorisation permettant au comptable de poursuivre les redevables pour obtenir le recouvrement des créances locales ; Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner au comptable une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité

- **DE DONNER** au comptable public une autorisation permanente et générale de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies pour l'ensemble des budgets de la commune de LA BUISSE
- **DE DECIDER** que le seuil, pour la seule réalisation des saisies mobilières, est fixé à 50 €,
- **DE FIXER** cette autorisation sur la durée du mandat de l'actuel Conseil Municipal

➤ **D 2022-71 Demande de subvention CD38 – Construction MJC actualisation**

*Rapporteur Dominique DESSEZ*

La commune de La Buisse accueille sur son territoire une association chargée de l'organisation de la Maison des jeunes et de la culture. Cette association est actuellement, et depuis de nombreuses années, accueillie dans une maison faisant fonction de MJC. Les activités organisées par la MJC concernent les enfants de 1 à 18 ans et les adultes dans le cadre d'activités annuelles proposées aux adhérents. La MJC gère également l'accueil de loisirs chaque mercredi et pendant les congés scolaires. La commune participe au fonctionnement de la MJC dans le cadre d'une convention d'objectifs à hauteur de 95.000,00 € par an. La MJC revendique de 750 adhérents (majeurs 60% - mineurs 40%) dont 75% proviennent de la commune de La Buisse et 25 % de communes extérieures sur un périmètre de 30km.

Les locaux actuels, propriété de la commune, ne sont plus de nature à répondre aux exigences de qualité d'accueil, de service et de sécurité. Le Conseil Municipal a par conséquent diligenté une étude en 2019 destinée à interroger les acteurs et déterminer les besoins et la localisation d'un nouvel équipement.

Après 2 ans d'échanges et d'études, le cahier des charges établi, un maître d'œuvre a été retenu par concours et un projet a été élaboré prévoyant la construction d'une nouvelle MJC à proximité des établissements scolaires. En effet, cette mutualisation des espaces intérieurs, extérieurs, des personnels avec les personnels du périscolaire communal, a semblé pertinent à plusieurs égards.

Le projet :

La construction de la MJC se fait au sein d'une opération plus globale comprenant sur la même unité foncière qui prévoit l'extension du restaurant scolaire et l'extension de l'école élémentaire

Le projet prévoit la construction d'un ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie de plain-pied d'une superficie de 788 m<sup>2</sup> accueillant les activités de la MJC le mercredi des semaines scolaires ainsi que lors des semaines de congés scolaires, et des écoles en semaines scolaire en activités périscolaires.

Le bâtiment est construit en ossature bois et isolation paille respectant non seulement les normes thermiques et énergétiques en vigueur mais recherchant également la performance en évaluation E+C- (label Energie positive et réduction carbone)

En complément, une centrale de Traitement de l'Air de type Adiabatique sera installée, considérant que cet équipement, utilisé pendant les congés d'été, doit répondre à la contrainte de plus de 40 jours d'utilisation dans l'année à plus de 28 degrés de température.

Estimatif du cout des travaux (HT) :

Postes de dépense (détails à fournir)	Lots	Montant HT
Construction ERP 5eme catégorie	Travaux	1.538.585,00 €
Espaces extérieurs MJC	VRD Aménagements Paysagers Equipements	130.986 ,00
Installation spécifique	CTA Adiabatique	29.800,00
Honoraires	Equipe de maîtrise d'œuvre 13.5%	207.709,00
Bureaux de contrôles et autres études	CT – SPS – OPS – Acoustique – géotechnique	75.000,00
TOTAL		1.982.080,00 HT

La demande de permis de construire est en cours d'instruction. L'arrêté d'autorisation de construire devrait être signé mi-octobre 2022. Les travaux devraient débuter au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2023 pour s'achever au 31 Août 2024.

Des demandes de subventions ont été déposées et sont en cours d'instruction auprès de la CAF de l'Isère, de l'Etat au titre de la DSIL, de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre des Contrat de Ruralité du Contrat Ambition Région.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Isère dans le cadre de la dotation territoriale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité.

**AUTORISE** le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère pour la construction de la nouvelle MJC dont le coût de conception réalisation est estimé à 1.982.080,00 € HT

**CONFIRME** l'inscription des crédits budgétaires au budget primitif 2022 pour cette opération

*Arrivée de Baptiste Goubault 20h30*

➤ **D 2022-72 Demande de subvention fonds de concours 2022-2026 CAPV sur exercice 2022**  
*Rapporteur Dominique DESSEZ*

Par délibération 2022-042 la Communauté d'Agglomération Pays Voironnais affecte les crédits 2022-2026 au fonds de concours des communes de moins de 3500 habitants et en détermine les modalités de perception. La commune est éligible à un fonds de concours annuel de 2022 à 2026 d'un montant de 42.657,28 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de proposer au fonds de concours pour l'exercice 2022 le dossier relatif à la réalisation des travaux d'aménagements de sécurité de la route de Monteuil. La consultation est en cours et les travaux devraient débiter en fin d'année.

Montant des honoraires HT : 30.415,00 €

Montant des travaux estimés HT :

Tranche ferme : 152.254,00 € HT

Tranche optionnelle : 55.600,00 € HT

TOTAL HT : 237.269,00 € HT

Subventions participations : Néant

Reste à charge communal 100% :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**AUTORISE** le Maire à déposer la demande de subvention 2022 au titre du fonds de concours CAPV 2022-2026 pour la réalisation des travaux d'aménagements de sécurité route de Monteuil estimés à 237.269, 00 €

➤ **D 2022-73 Demande de Fonds de concours PCAET**  
*Rapporteur Dominique DESSEZ*

La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais nous informe d'un fonds de concours créé pour soutenir les actions de développement durables et de préservation des milieux mis en place dans les communes. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'actions permettant l'adaptation au changement climatique.

Il est rappelé au conseil municipal l'ensemble des actions mises en place dans le cadre de la construction de la nouvelle MJC et détaillées au sein d'un rapport contextuel demandé par la commission transition écologique et établi par l'association le Pic Vert et prévoyant :

- De désimperméabiliser et végétaliser une partie significative de la cour de l'école élémentaire et de la cour du restaurant scolaire.
- De prendre en considération la biodiversité du site pendant et après le chantier : Création de haies, installation de mangeoire à oiseaux, de nids, d'abri à chauve-souris.... Une mission diagnostique et préconisations a été confiée à l'association le Pic Vert. Cette étude du site a permis d'intégrer des préconisations au sein du cahier des charges de la consultation en cours.
- De prévoir l'installation d'une CTA Adiabatique dans le nouveau bâtiment de la MJC, afin de prendre en considération son utilisation pendant plus de 45 jours par an pendant la période estivale (Accueil de Loisirs Juillet 3 semaines / Août 2 semaines).

Le fond de concours est doté d'un montant de 50.000,00 €. Le Maire propose au Conseil municipal de solliciter l'attribution d'une aide pour réaliser ces opérations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**AUTORISE** le Maire à déposer une demande d'aide au titre du fonds de concours créé pour les dépenses d'adaptation au changement climatique proposé par la CAPV.

➤ **D 2022-74 Demande de fonds de concours vie économique CAPV**  
Rapporteur Dominique DESSEZ

Comme chaque année, la CAPV propose de soutenir les opérations organisées dans les communes et permettant de dynamiser le tissu économique local. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention permettant de soutenir les actions organisées au cours du 2eme semestre 2022 dont notamment le marché artisanal, le marché de Noel les manifestations du Comité des fêtes soutenues par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**AUTORISE** le Maire à déposer une demande de subvention au titre du fonds de concours vie économique porté par la CAPV

➤ **D 2022-75 Demande de subvention CD 38 élaboration du PEDT**  
*Rapporteur Dominique DESSEZ*

Le Conseil Départemental de l'Isère nous informe d'un nouveau dispositif mis en place et destiné à soutenir les communes dans l'élaboration de leur Projet Educatif de Territoire intitulé appel à projet pour collectivité non conventionnée en PEDT plan mercredi.

Il est rappelé au Conseil Municipal que la commune vient de renouveler son PEDT en le labelisant plan mercredi dans le cadre de la modification des rythmes scolaires à 4 demi-journées à compter de cette rentrée scolaire 2022/2023.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du CD 38 attribuée dans le cadre de l'appel à projet départemental. Les demandes doivent faire l'objet d'un dépôt au plus tard le 30 Septembre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à solliciter le soutien du département de l'Isère dans le cadre de l'appel à projet Plan mercredi.

- **D 2022-76 Décision modificative**  
*Rapporteur Dominique DESSEZ*

La commune a contracté un prêt pour financer les investissements en cours conformément aux prévisions du Budget primitif 2022. Le contrat de prêt prévoit le remboursement d'échéances anticipées sur l'exercice 2022 conformément au tableau d'amortissement transmis par l'établissement bancaire. Il est par conséquent nécessaire de prévoir la décision modificative budgétaire permettant de créditer les articles correspondants. Il est proposé au Conseil Municipal de déplacer des crédits à l'article 2315 prévus pour les travaux de la route de Monteuil à hauteur de 600.000,00 € au BP 2022 et qui ne devraient s'élever qu'à environ 250.000,00 € honoraires compris, du fait des modifications substantielles apportées au projet. Il est nécessaire de prévoir le transfert de la somme de 120.000 € de l'article 2315 à l'article 1641.

En fonctionnement, Monsieur le Maire propose le transfert de crédits de l'article 611 prestations de service à l'article 66111 intérêt des emprunts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**ADOpte** la décision modificative budgétaire suivante :

<b>038061</b> Code INSEE	<b>LA BUISSE</b> Budget Communal	<b>DM n°1 2022</b>
-----------------------------	-------------------------------------	--------------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**  
**DECISION MODIFICATIVE**

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-611 : Contrats de prestations de services	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	120 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>120 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	120 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>120 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>120 000,00 €</b>	<b>120 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

**PATRIMOINE :**

- **D 2022-77 Travaux Route de Monteuil : Choix des entreprises**  
*Rapporteur Jean-Louis RADICE*

Les travaux prévoyant la réalisation d'aménagement de sécurité route de Monteuil doivent être lancés prochainement. Une consultation a été lancée à cet effet permettant de retenir l'entreprise chargée des travaux. L'équipe de Maîtrise d'œuvre a procédé à l'analyse des offres et l'a présentée à la commission d'appel d'offres.

La commission d'appel d'offre réunie le 19 Septembre à 10h30 propose au conseil municipal de retenir l'entreprise la mieux disante – entreprise CARE TP- au prix de 202 022,50 €. L'estimation de la maîtrise d'œuvre était de 208 154 €. Deux offres ont été reçues, l'autre étant de 272 452 € avec une note technique légèrement inférieure.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** de retenir l'entreprise CARE TP pour réaliser les travaux d'aménagements de sécurité route de Monteuil au prix de 202 022,50 €.

**CONFIE** le soin à Monsieur le Maire de signer toutes pièces du marché permettant la bonne réalisation de cette opération.

➤ **D 2022-78 Installation d'un dispositif de Vidéo-protection : Choix des entreprises**

*Rapporteur : Jean-Louis RADICE*

Les installations de vidéo protection de certains bâtiments publics communaux doivent faire l'objet d'un renouvellement et cette dépense a été inscrite au budget primitif 2022. Un cahier des charges a été établi et une consultation organisée permettant d'obtenir les meilleures offres. Il est prévu une vidéo protection en trois tranches : salle polyvalente et plaine des sports (2022) ; restaurant scolaire-salle socio et centre technique (2023) ; église (2024).

La commission d'appel d'offre réunie le 19 Septembre à 10h30 propose au conseil municipal de retenir l'entreprise VOLFEU, seule proposition reçue, pour un prix de 43 800 € HT. La tranche 3 (église), représentant un coût limité (4190 €) pourra être anticipée dès 2022. La commande sera passée après dépôt de la demande d'arrêté préfectoral et dépôt de la demande de subvention Région.

Les dépenses d'entretien annuel lorsque les matériels seront installés s'élèvera à 2300.00 € par an après la période de garantie. Les images pourront permettre de visionner d'éventuels actes de dégradation sur les bâtiments. Sont autorisés à examiner les images : la gendarmerie, le maire et une personne habilitée par le Maire. Délai de conservation des images ne peut dépasser 1 mois (Arrêté Préfectoral et CNIL).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité moins 4 abstentions.

**DECIDE** de retenir l'entreprise pour réaliser les travaux d'installation du dispositif de vidéo protection des bâtiments publics au prix de 43.800,00 € HT.

**CONFIE** le soin à Monsieur le Maire de signer toutes pièces du marché permettant la bonne réalisation de cette opération.

➤ **D 2022-79 Etude relative au risque de chute de blocs sur le secteur Fontabert et demande de subvention auprès de l'Etat.**

*Rapporteur : Dominique DESSEZ*

Des chutes de pierres ont été constatées au lieu-dit Fontabert pendant et après l'épisode d'incendie subit cet été, à proximité du hangar agricole et de la maison d'habitation situés en pied de falaise. La détermination du niveau de risque de chutes de pierre est difficile à déterminer sans une étude complémentaire à réaliser. Le service Restauration des Terrains en Montagne (RTM) faisant partie de l'établissement public ONF nous propose de réaliser cette étude. Celle-ci est subventionnée à 50% par l'Etat.

L'estimation du coût de cette mission à confier au service RTM est le suivant :

- Diag du risque de chutes de pierre sur le hameau de Fontabert : 3721.91 € HT
- AVP (estimation des travaux) : 4549.00 € HT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à confier cette mission au service RTM afin de permettre de définir la nature et l'ampleur des travaux de sécurisation à mettre éventuellement en œuvre sur ce site. Si l'investissement relatif à l'installation des systèmes de protection dépasse le prix estimé de la maison, l'Etat préconisera l'expropriation. Si des travaux sont réalisés la commune sera subventionnée à 50% par l'Etat. Si expropriation, 100% de la dépense sera prise en charge par l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**AUTORISE** le Maire à confier l'étude relative au risque de chute de blocs sur le secteur Fontabert au service RTM pour un montant estimé de

- Diag du risque de chutes de pierre sur le hameau de Fontabert : 3721.91 € HT en tranche ferme
- AVP (estimation des travaux) : 4549.00 € HT en tranche optionnelle

**AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès des services de l'Etat pour cette opération

### **AMENAGEMENT / URBANISME :**

#### **➤ Point d'information projet Centre Bourg – Point d'étape :**

*Rapporteur : Dominique DESSEZ*

Le schéma directeur d'aménagement du centre bourg a été adopté par le conseil municipal en juillet dernier, à l'issue d'une phase de travail et de concertation de près d'un an.

Des discussions se poursuivent avec des résidents du centre bourg – riverains du parking sud qu'il est prévu d'agrandir et résidents du secteur mairie. Les premiers ont précisé les nuisances qu'ils craignent dans le cadre du projet d'agrandissement du parking ; les seconds s'inquiètent de la diminution du nombre de places de stationnement à proximité immédiate de leur habitation.

Suite à ces discussions, des adaptations au projet sur ces deux secteurs vont être travaillées par le bureau d'étude et le groupe projet qui se réunit fin septembre : aménagement du parking sud retravaillé pour limiter les nuisances des riverains ; aménagements de places de stationnement sur l'actuel stade de boule. Une pétition a été remise à Jean-Louis Radice comportant 159 signatures contre l'agrandissement du parking entrée sud et contre la réduction de places de stationnement en centre bourg.

Solliciter des chiffrages impact carbone du projet auprès du BE ? Les résultats sont plus à attendre sur des éléments de biodiversité. Un seuil de places de stationnement est-il évoqué en dessous duquel il n'est plus intéressant de réaliser des travaux. Rester vigilant sur le fait que le résultat soit à la hauteur des investissements.

Conserver la création d'une place de village dans le cheminement Est Ouest Eglise Ecoles.

*Suspension de séance*

### **JEUNESSE :**

- **D 2022-80 Point d'information sur la rentrée scolaire – Dépôt de plainte en cas d'agression verbale et/ou physique des personnels des services communaux**

*Rapporteur : Sophie BETHOUX*

La rentrée scolaire s'est globalement bien déroulée. Les effectifs sont stables. Les travaux réalisés dans la cour de l'école élémentaire ont été achevés avant la rentrée.

Néanmoins les services sont confrontés à plusieurs difficultés :

- Le manque de candidats pour compléter les équipes.
- Accueil d'enfants en situation de handicap dès la maternelle
- L'agressivité de certains parents et de certains enfants envers les personnels communaux. Au-delà des efforts de formation qu'il faudra poursuivre pour faire progresser nos agents dans des situations de plus en plus compliquées, il faudra soutenir les équipes en s'engageant à porter plaintes ou convoquer les parents concernés à chaque fois qu'un comportement inacceptable est constaté.

Les services périscolaires participent actuellement aux réunions de rentrée organisées par les enseignants par école afin de communiquer sur les organisations périscolaires. En complément une rencontre est prévue avec les parents délégués dès qu'ils seront élus.

En complément, et afin d'anticiper sur le démarrage des travaux, une réunion est prévue prochainement avec l'équipe de maîtrise d'œuvre pour organiser les circulations sécurisées rue des écoles, afin d'arrêter les principes rapidement et disposer de temps pour bien communiquer sur ces organisations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**PREND ACTE** de l'évolution des comportements

**SOLLICITE** du Maire qu'une plainte soit déposée ou une convocation des parents en Mairie soit réalisée de manière systématique dès que des comportements inacceptables sont identifiés à l'encontre des personnels communaux.

### **ASSOCIATIONS :**

- **D 2022-81 Demande de subvention exceptionnelle association DOP'AGES**

*Rapporteur : Sylvaine MONGHEAL*

L'association sollicite une subvention afin de pouvoir organiser dans les meilleures conditions leur concert d'automne XXL avec le Groupe PATCHWORK le 8 octobre 2022.

Le montant de subvention demandé, est de 800.00 €.

Il est proposé d'attribuer une subvention correspondant au déficit éventuel de l'événement (dépenses liées à l'événements – recettes correspondant aux entrées payantes) à concurrence de 800 €.

Examiner la possibilité d'intégrer cette manifestation dans la programmation culturelle communale. Intégrer les demandes de ce type dans la programmation culturelle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopté à la majorité moins 6 abstentions

**DECIDE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant correspondant au déficit de l'événement dans la limite d'un maximum de 800 € à l'association DOP'AGES lui permettant de réaliser le concert d'automne, et dans les conditions de résultat financier éventuellement déficitaire exposées ci-dessus.

### **INTERCOMMUNALITE :**

#### ➤ **Retour d'informations sur les réunions intercommunales**

Intervention des éducateurs du CODASE sur la commune qui n'est pas prioritaire mais ils seront présents pendant 3 mois sur le territoire sur différents secteurs identifiés. Rencontrer les jeunes. Etude de besoins et propositions éventuelles d'interventions complémentaires.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- **Retour sur l'incendie du mois d'août** : l'incendie qui s'est déclaré sur la commune le 5 août, et propagé aux communes de Voreppe et La Sure en Chartreuse a détruit 130 ha de forêt. 390 pompiers ont été mobilisés ainsi que 4 canadiens, 2 avions dash et plusieurs hélicoptères. Le Poste de commandement (PC) des pompiers a été installé à la salle polyvalente. Le Plan de sauvegarde communal (PCS) a été déclenché permettant la mobilisation et la coordination des moyens humains – élus et agents – et matériels. Une très forte solidarité des agriculteurs, habitants et entreprises s'est manifestée. L'efficacité des interventions des pompiers est à souligner. Aucune habitation n'a été touchée. Aucune victime civile. Un retour d'expérience du PCS a été réalisé avec plusieurs points d'amélioration : demande au sdis d'une alerte plus systématique de la commune (élu d'astreinte et maire) en cas d'événement important sur la commune ; demande d'appui du sdis à la commune plus claire (logistique, repas, hébergement...) ; déclenchement du pcs plus précoce, même dans l'incertitude, et quitte à l'annuler ; mettre à jour les docs pcs (coordonnées agents, matériel mis à dispo...) ; renouveler tous les ans ou 2 ans le fonctionnement pcs ; compléter la liste des numéros dans la mallette d'astreinte ; installation d'un réseau internet avec wifi extérieur pour la salle polyvalente ; dans les docs Pcs mettre les procédures d'utilisation des outils de communication (panneau, facebook, politeia...) ; recenser les bénévoles potentiels avec mention de leurs qualifications éventuelles (réserve communale) ; création d'un whatsapp dédié à l'événement du pcs...
- Retour sur le forum citoyen du 17 septembre dernier :
- Lancement d'une réflexion sur la sobriété énergétique communale à mettre en place.
- Enquête publique sur le projet voie douce du Gay du 3 au 19 Octobre
- Réflexion sur les aménagements futurs de la plaine des sports : réflexion associant les élus, techniciens et associations concernées a été engagée afin de recenser les projets potentiels sur la plaine des sports (loisirs et sports en pratique libre, pratique scolaire, pratique associative) afin de dresser un plan d'implantation.
- Agenda :
  - 23 septembre 19h : réunion d'information sur le dispositif voisins bienveillants ;

- 30 septembre 18h : réunion d'information des riverains Gros Bois – chemin Champ Chabert sur le projet d'aménagement de voirie de ce secteur ;
- 1<sup>er</sup> octobre 14h : marché de producteurs ;
- 2 octobre : randonnée du village et pique-nique au Grand Ratz.
- ...